

République Française  
 Département de la SOMME  
 Arrondissement de MONTDIDIER  
 Canton de MOREUIL  
 Mairie de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD

Convocation : 27/03/2022  
 Date d'affichage : 21/04/2022  
 Nombre de membres : 08  
 Présents : 06  
 Nbre de votants : 08

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL 2023**

L'An Deux Mille Vingt Trois, le QUATORZE du mois d'AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCS, Maire de la commune.  
 Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN Marie-Annick est nommé(e) secrétaire de séance.  
 Membres présents: MM. & Mmes DARCS Philippe - BLIN née BARON Marie-Annick – BARBIER Stéphane - CANIVET Aurélie - DESREUMAUX Gaëtan –TOUZÉ Roland  
 Représentés : Mme DHAILLY Karine par Mme BLIN Marie-Annick – M. GAUDECHON Ludovic par M. DESREUMAUX Gaëtan

**Délibération n° 11/04/2023 – Approbation du Compte administratif de 2022**

Considérant la lecture du Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Philippe DARCS, Maire, par Madame Marie-Annick BLIN, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,  
 Considérant que Monsieur Philippe DARCS, maire, s'est retiré du vote du Compte administratif de 2022,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-14,  
 Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Monsieur BARBIER Stéphane, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2022 et Madame BLIN Marie-Annick, secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du Compte administratif de 2022 qui peut se résumer ainsi :

✧ <b>Section de fonctionnement</b>		
• Dépenses		152.099€34
• Recettes réelles : 178.924€38+excédent reporté :363.243€49		542.167€87
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>390.068€53</b>
✧ <b>Section d'investissement</b>		
• Dépenses réelles : 174.629€74 + (déficit : 25.443€07 (dont RAR : 81€10)		200.072€81
• Recettes réelles : 169.579€92		169.579€92
<b>Déficit d'investissement</b>		<b>-30.492€89</b>
<b>Excédent de clôture</b>		<b>359.575€64</b>

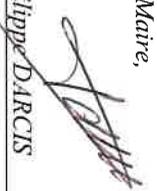
1°) constate aussi bien pour la comptabilité principale que des identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2022 voté le 14 avril 2023 relatives au report au niveau, au résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
 2°) vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

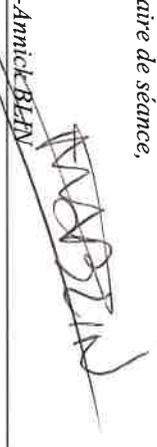
*Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,*

*Et ont signé les Membres présents,*

*Pour copie conforme,*

*LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 21/04/2023*

Le Maire,  
  
 Philippe DARCS

La secrétaire de séance,  
  
 Marie-Annick BLIN



Publiée le 21/04/2023

Transmise au représentant de l'État le 21/04/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État